

La SAQ offre la possibilité :

- D'échanger ou de rembourser un **produit scellé**, en bon état et apte à la vente, sur présentation de la facture d'achat, datée de 30 jours ou moins.
- D'échanger un produit présentant un **défait de fabrication** accepté.
 - La bouteille doit contenir un volume correspondant au ¾ du contenu original.
 - La facture n'est pas obligatoire, mais le produit fera l'objet d'une évaluation en succursale.
 - Le retour sera refusé si l'évaluation ne permet pas de conclure à un défaut de fabrication attribuable à sa confection.
 - Sur approbation, le produit sera échangé contre le même produit si le produit est disponible en magasin, ou contre un produit au choix du client, de même valeur ou de valeur supérieure, si le produit retourné n'est pas disponible. La différence sera aux frais du client.

Défait de fabrication :

- **Une demande de retour pour ces critères sera refusée :**
 - Plusieurs vins possèdent naturellement des propriétés oxydatives, un aspect trouble ou de dépôt.
 - Certains possèdent une couleur tuilée ou des arômes naturels de réduction ou tertiaires de champignons, de sous-bois, d'eucalyptus, de truffes, de feuilles mortes, de vanille ou cacao, de tabac, ou une légère effervescence à l'ouverture de la bouteille.
 - Les produits devenus inaptes en raison d'une conservation inadéquate ou trop longue :
 - Un vin : Consommé après la durée de conservation recommandée.
 - Une boisson alcoolique à base de crème : Quelques semaines, ou conservée inadéquatement, après son ouverture.
 - Une liqueur : Quelques mois après son ouverture.
 - Un vin en vinier : 6 semaines maximum après son ouverture.
 - Un produit dont la date de péremption est dépassée.
- **Défauts de fabrication acceptés :**
 - Bouchonné
 - Oxydé malgré son jeune âge (sauf exception prévue au point précédent)
 - Goulot défectueux ou bris mécanique (produits connexes)

Retour volumineux de produits scellés :

- Sans entente au préalable, un retour volumineux peut être refusé.
- Il est de la responsabilité du client qui achète un surplus, de déterminer les conditions de retour avec le responsable de la succursale, préalable à l'achat afin d'éviter un refus de retour.
- Un maximum de 20% d'une facture contenant une quantité volumineuse peut être échangé ou remboursé.

Autres informations :

- L'historique d'achat Inspire ne peut être considéré comme une facture d'achat.
- Le produit doit provenir du réseau des succursales ou d'agences SAQ.
- Le retour peut être effectué à la succursale de votre choix.
- Le prix payé par le client détermine la valeur de l'échange ou du remboursement. Cependant, le produit apte avec date de péremption égale ou inférieure à 30 jours sera échangé ou remboursé, en retranchant 15% de sa valeur.
- Un remboursement est effectué sur le même mode de paiement que celui utilisé lors de l'achat initial.
 - Si le client n'a pas en sa possession le même mode de paiement, seul un échange est possible.
- Un produit déjà remboursé ou échangé ne peut faire l'objet d'un second remboursement ou échange.
- Certaines conditions et exclusions s'appliquent. Sujet à changement sans préavis.
 - Veuillez vous adresser au personnel en magasin ou consulter la page [Conditions de vente](#) pour tous les détails.
- La SAQ se réserve le droit :
 - D'acheminer le.s produit.s au laboratoire pour analyse avant de conclure le retour.
 - De refuser un retour qu'elle soupçonne frauduleux.
 - De retirer des points sur le compte SAQ Inspire en cas d'abus ou de retours inappropriés par un client.
- Une politique d'échange et de remboursement propre aux titulaires de permis est en vigueur.
 - Pour plus d'information, contactez le Centre de relation clientèle – Restauration au [514 254-8686](tel:514-254-8686) ou au [1 866 554-8686](tel:1-866-554-8686) (région de Montréal), ou au [418 654-2950](tel:418-654-2950) ou au [1 866 654-2950](tel:1-866-654-2950) (région de Québec).